



**COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026**  
**PROCÈS-VERBAL**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique ordinaire le 12 mars 2026 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Gilbert VARRENNE, Maire.

Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 13 sur lesquels 12 membres présents :

**Présents** : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Éric MICHALLET – Franck POLLET - Laurette COLOMBET

**Absente** : Sabine DERVIN

**Secrétaire élu pour la durée de la séance** : Pierre Yves LASSAIGNE

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire a déposé sur le bureau de l'Assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Conseil municipal a donné acte de ce dépôt.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (27 janvier 2026)
  
- 1. Approbation du compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025
- 2. Point sur le planning assesseurs élections municipales
- 3. Appellation de l'école
- 4. Récupération des clés en NB
  
- Informations et questions diverses

**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur Pierre Yves LASSAIGNE est désigné secrétaire de séance.

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 JANVIER 2026

Chaque élu a été destinataire du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2026, adopté à l'unanimité, sans observation particulière.

### 1. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE L'EXERCICE 2025

Mme Chantal PAIRE présente le compte fiscal unique (CFU) **du budget de la commune** pour l'exercice 2025 :

En **fonctionnement**, le total des recettes s'établit à 1 010 539,98 €, celui des dépenses à 840 160,12 €. Il en ressort un excédent de 170 379,86 €.

En **Investissement**, le total des recettes s'établit à 995 684,40 €, celui des dépenses à 433 862,11 €. Il en ressort un excédent de 561 822,29 €.

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du CFU.  
Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres votants.

En intégrant les résultats de clôture 2024, les résultats de clôture 2025 sont :

En fonctionnement : 170 379,86 €  
En investissement : 361 261,97 €

Il est enfin procédé au calcul de l'excédent antérieur à reporter sur le budget de fonctionnement 2026.  
Il sera de 170 379,86 €.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

---

Mme Chantal PAIRE présente ensuite le CFU du **budget activités commerciales** pour l'exercice 2025 :

En **fonctionnement** le total des recettes s'établit à 12 817,02 €, celui des dépenses à 3 511,36 €, soit un excédent de 9 305,66 €.

En **investissement**, le total des recettes s'établit à 6 819,81 €, et celui des dépenses à 6 719,52 €, soit un excédent de 100,29 €.

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du CFU du budget activités commerciales.  
Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres votants.

En intégrant les résultats de l'année 2024, l'exercice 2025 est le suivant :

En investissement – 6 719,52 €  
En fonctionnement 18 863,72 €

L'excédent antérieur reporté sur l'activité commercial est de 11 845,50 €.

Adopté à l'unanimité des membres votants

## 2. POINT SUR LE PLANNING DES ASSESSEURS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Tranches horaires	Assesseur 1	Assesseur 2	Assesseur 3
8h -10h30	Éric MICHALLET	Pierre Yves LASSAIGNE	Gilbert VARRENNE
10h30 -13h	Daniel MOUSSERIN	Alain BLETTERIE	Monique GOUTILLE
13h -15h30	Bernard BESSEY	Laurette COLOMBET	Chantal PAIRE
15h30 -18h	Franck POLLET	Sylvie BAS	Marie-Claude CHAMPROMIS

**Président :** Gilbert VARRENNE

**Secrétaire :** Marie-Claude CHAMPROMIS

Le Conseil municipal prend acte.

## 3. APPELLATION DE L'ÉCOLE

Pour la détermination du nom de l'école publique, il était nécessaire d'avoir l'avis du conseil d'école. Celui-ci a émis un avis favorable et s'est montré très enthousiaste à cette démarche et proposition.

L'école sera donc dénommée « *École PIERRE MARTELANCHE* ».

Un Dibond de 50 cm x 70 cm sera accroché à l'entrée de l'école, représentant une fresque avec la phrase : Pierre Martelanche, vigneron sculpteur de SAINT ROMAIN LA MOTTE (1848 – 1923), souhaitait l'éducation pour tous et surtout pour toutes. Il a créé au début du XX<sup>e</sup> siècle le bas-relief intitulé : L'école de la République ».



Adopté à l'unanimité des membres votants.

#### 4. RÉCUPÉRATION DES CLÉS EN NB

Mme Marie-Claude CHAMPROMIS profite de la présence de tout le monde pour récupérer toutes les clés à disposition des conseillers et adjoints.

#### - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire,



Le secrétaire de séance

